



Numero	Nom	Destinataire	Surface
101	Centre-ville historique de Crest	Commune	200 m <sup>2</sup>
102	Parcelles en bordure de la route de la gare	Commune	1 500 m <sup>2</sup>
103	Extension Ouest de Crest	Commune	2 000 m <sup>2</sup>
104	Les Parcelles situées au Nord de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
105	Parcelles situées au Sud de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
106	Parcelles situées au Sud-Est de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
107	Parcelles situées au Nord-Est de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
108	Parcelles situées au Sud-Ouest de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
109	Parcelles situées au Nord-Ouest de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
110	Parcelles situées au Sud-Est de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
111	Parcelles situées au Nord-Est de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
112	Parcelles situées au Sud-Ouest de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
113	Parcelles situées au Nord-Ouest de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
114	Parcelles situées au Sud-Est de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
115	Parcelles situées au Nord-Est de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
116	Parcelles situées au Sud-Ouest de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
117	Parcelles situées au Nord-Ouest de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
118	Parcelles situées au Sud-Est de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
119	Parcelles situées au Nord-Est de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
120	Parcelles situées au Sud-Ouest de la gare	Commune	1 000 m <sup>2</sup>

Zone UA : Cœur de ville de Crest - centre ancien ; forte densité.  
 Zone UB : extensions urbaines à vocation mixte, distinguées en sous-secteurs UBa, UBb et UBc en fonction du type de bâti et de la densité ; forte, moyenne et plus faible.  
 Zone UE : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif au Sud Ouest de la commune.  
 Zone UI : secteur à vocation d'activités économiques, à l'Ouest de la commune.  
 Zone UL : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif sportifs ou de loisirs au Sud Est de la commune.  
 Zone 1AU : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud Ouest de la commune - secteur Mazorel.  
 Zone 1AUB : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud de la commune - secteur Masse Panier.  
 Zone 1AUI : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités économiques, en entrée Ouest de la commune - secteur La Condamine.  
 Zone 1AUL : secteurs ouverts à l'urbanisation à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif de loisirs et d'hébergement, au Sud de la commune - secteur Soubrayan et Saint Féreol.  
 Zone 2AUI : secteur de réserve foncière pour le long terme, fermé à l'urbanisation, à vocation d'activités économiques - secteur Mazorel.  
 Zone A : secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.  
 Zone N : secteurs naturels de Crest à protéger pour leur caractère d'espace naturel.

**Légende**

- Zones du PLU
- Prescriptions
  - Emplacements réservés
  - Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Secteur de mixité sociale
  - Bâtiment agricole pouvant prétendre à un changement de destination
  - Patrimoine remarquable à protéger
  - Patrimoine paysager, espaces verts et jardins à protéger
  - Patrimoine écologique à protéger
  - Marges de reculs le long des départementales
  - Linéaire commercial à protéger
- Informations
  - Risque inondation - renvoi vers le plan de zonage des risques

DEPARTEMENT DE LA DROME  
Commune de CREST

PLAN LOCAL D'URBANISME

**4.2**  
**Modification du PLU**  
**PLAN DE ZONAGE DU PLU**

ECHELLE : 1:1	Plan des zones urbaines	
Prescription de la modification du PLU par délibération 14.12.2020	Approbation de la modification n°01 du PLU le 23/05/2022	